



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Gironde"



FONDS DE SOLIDARITÉ

RANC

Données au 25/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 27 778 727 261 euros

Nombre d'aides : 9 174 018

Nombre d'entreprises : 2 016 319

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 281 259 254 euros

Nombre d'aides: 782 696

Nombre d'entreprises : 187 476

Niveau Départemental : Gironde

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 738 613 057 euros

Nombre d'aides : 253 086

Nombre d'entreprises : 60 447



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PRINC ANC

Données au 14/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 137 274 336 998 euros

Nombre de prêts : 675 459

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine



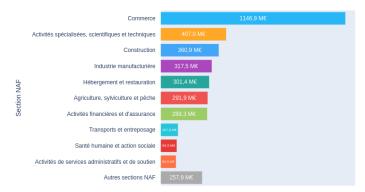


Montant total: 9 666 526 180 euros

Nombre de prêts : 67 174

Niveau Départemental : Gironde

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 675 461 414 euros

Nombre de prêts : 23 097



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 13/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

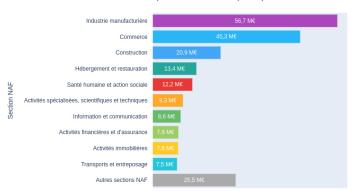


Montant total: 3 491 942 832 euros

Nombre de reports : 113 495

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 215 098 564 euros

Nombre de reports : 8 537

Niveau Départemental : Gironde

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 73 646 792 euros

Nombre de reports : 2 820



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine





Montant total: 109 309 675 euros

Nombre d'aides: 134 140

Niveau Départemental : Gironde

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 28 935 410 euros

Nombre d'aides: 35 558



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Nouvelle-Aquitaine

